



**CDN ANGERS  
PAYS DE LA LOIRE  
17 RUE DE LA TANNERIE  
CS 30114 - 49101 ANGERS  
CEDEX 02**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN**

### **SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024**

Jeudi 20 juin 2024 à 17h, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 11/06/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

#### **Étaient présents : 10**

**Représentants de l'État** : Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée

**Représentants de la Ville d'Angers** : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire) ; Mme Pascale MITONNEAU, Vice-présidente ; Mme Isabelle PRIME, Conseillère municipale ; M. Florian RAPIN, Conseiller municipal ; M. Maxence HENRY, Adjoint ; M. Benoît PILET, Adjoint ; M. Stéphane LEFLOCH, Conseiller municipal suppléant ; Mme Brigitte LIVENAIS, personnalité qualifiée.

**Représentant du personnel** : Mme Agnès VALLIER, représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

**Autres participants** : M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures, patrimoines et créations de la Ville d'Angers ; Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale ; Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe Cndc ; Pour Le Quai CDN : M. Marcial DI FONZO BO, Directeur ; M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué ; M. Matthias POULIE, Administrateur ; M. Jérôme MARPEAU, directeur technique et Mme Laurence BEDOUET, Secrétaire de séance.

#### **Absents ayant donné pouvoir : 0**

**Autres absents excusés** : M. Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire ; M. Christopher MILES, directeur DGCA ; Mme Anne GÉRARD, Directrice DRAC ; Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire ; Mme CANIVET, Conseillère théâtre, cirque et arts de la rue DRAC des Pays de la Loire ; M. Alexandre THÉBAULT, Conseil régional des Pays de la Loire ; membres titulaires de la Ville d'Angers ; personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angers (nomination en cours) ; personnalité qualifiée nommée par l'État (nomination en cours).

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de membres présents ou représentés : 10      Nombre de voix : 10**

*Objet : Autorisation de signature de l'appel d'offre du marché de nettoyage*

*Référence : DEL-2024-08*

**Rapporteur** : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

Le Quai CDN fait appel à des prestataires extérieurs pour le nettoyage des locaux et vitreries du Quai.

Une consultation a été lancée le 21 février 2024 auprès des entreprises afin de couvrir nos besoins.

Le marché prend effet à compter de la date de début d'exécution pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois, chaque période de reconduction ayant une durée d'un an sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

Deux candidatures ont été reçues. Pour information, le titulaire du marché en cours n'a pas souhaité recandidater.

La Commission d'Appel d'Offres de l'EPCC, lors de sa séance du 29 avril 2024 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

**ABER PROPLETE SAPHIR**

ZA de mivoie  
4 rue Henri Polles  
35 136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

pour un montant annuel forfaitaire et à la demande estimé à 176.000 € HT.

L'entreprise titulaire du marché reprendra le personnel en poste au Quai, soit 4 personnes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, R.2221-36 et R.2221-78,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu les délibérations en date du 28 novembre 2006 et 7 octobre 2020,

Vu l'article 8 du code des marchés publics,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 29 avril 2024,

Considérant les besoins exprimés en matière de nettoyage de l'ensemble immobilier géré par le Quai CDN pour les années à suivre,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ**

**Article unique : Autorise le Directeur de l'EPCC Le Quai ou son représentant à signer les pièces de l'appel d'offres de nettoyage des locaux et vitrerie du Quai.**

Le Président,  
Nicolas DUFETEL.

